OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES

TECHNICIEN HOSPITALIER
Domaine : l'hygiène et sécurité
Spécialités : Sécurité des biens et des personnes

OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES D'UN TECHNICIEN HOSPITALIER – DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE – SPECIALITE : SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La Directrice du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la FPH,

Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 14 août 2012, fixant la composition du jury et les modalités d'organisations des concours interne et externe permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la «Base concours»,

Considérant l'ouverture du concours interne sur épreuves, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 25 juillet 2022, en vue de pourvoir **UN POSTE** de :

TECHNICIEN HOSPITALIER – Sécurité des biens et des personnes

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale **comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier** de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
Le concours interne sur épreuves comporte des épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Clôture des inscriptions : 31 août 2022 minuit (le cachet de la poste fait foi)

Le dossier d'inscription et la notice sont à demander à :
GH70 – service Concours – tél. 03 84 64 60 61 – m.pires@gh70.fr

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.